SILHOUETTE

LE MAGAZINE DU TIR SUR SILHOUETTES METALLIQUES

FRANCE

PALMARES 1993

CHAMPIONS D'EUROPE

REVOLVER G.C.
ANUS François

PRODUCTION G.C.
AUPRETRE Dominique

AGGREGATE G.C.
ANUS François

EQUIPE GROS CALIBRE
ANUS - AUPRETRE
LIESA

FIELD OPTIQUE
ANUS François

CHAMPIONS DE FRANCE

REVOLVER G.C.
ROSE Jean François

PRODUCTION G.C.
MORIN Jean

DEBOUT G.C.
BUREL Jacques

UNLIMITED G.C.
ROSE Jean François

REVOLVER 22 LR
FOUCARD Guy

PRODUCTION 22 LR
RANCY Jean Claude

DEBOUT 22 LR
OLIVIER Joël

UNLIMITED 22 LR
RANCY Jean Claude

FIELD VISEE OUVERTE
LIESA Pascal

FIELD OPTIQUE
GUILLOU Laurent

AGGREGATE G.C.
FOUCARD Guy

AGGREGATE 22 LR
RANCY Jean Claude

AGGREGATE FIELD
BONNET Jean Claude

EQUIPE DE LIGUE G.C.
LANGUEDOC ROUSSILLON
CARAT - ROSE
SIBRA

EQUIPE DE LIGUE 22 LR
LANGUEDOC ROUSSILLON
BEYT - BEULE
CARAT

EQUIPE DE LIGUE FIELD
LANGUEDOC ROUSSILLON
FRESNE - POURSEL
ROSE

EQUIPE DE CLUB G.C.
TIREURS DE L'UZEGE
CHABALIER - CARAT
BRISEBARRE

EQUIPE DE CLUB 22LR
TIREURS DE L'UZEGE
CHABALIER - CARAT
BRISEBARRE

EQUIPE DE CLUB FIELD
C.T.S. MONTPELLIERAIN
BEYT - SEBIRE - SIBRA

N°27 -SEPT/OCT 1993

EDITORIAL

Encore une saison de terminée et beaucoup de choses à raconter. En voici le détail.

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Ces Championnats se sont déroulés à Nummi-Pusula en Finlande du 5 au 10 juillet.

La France était représentée par François Anus, Dominique Aupretre et Pascal Liesa en Gros Calibre; Jean-Claude Rancy, Jean-Claude Bonnet et Christian Chabalier en Petit Calibre; François Anus, Pascal Liesa et Marc Fraïoli en Field Pistol.

Si les Finlandais se taillent la part du lion avec 26 médailles, l'équipe de France s'en est bien sortie avec 12 médailles. François Anus réalise un beau 35/40 en Field Optique et un excellent 148/160 à l'aggregate Gros Calibre. A noter la montée en puissance de l'Allemagne (9 médailles) qui devient un concurrent sérieux. Derrière vient la Norvège puis l'Autriche.

Un beau stand de tir au milieu des conifères et une organisation parfaite étaient au rendez-vous. Par contre, sous ces latitudes, la petite laine est de rigueur, même en juillet. Pour ce qui est du tourisme, la région n'offre pas grand chose en dehors des lacs et des forêts. Un coin idéal pour se reposer si vous aimez être loin de la foule et si vous n'êtes pas trop exigeant sur la gastronomie. Le régime hamburger, poisson fumé agrémenté d'un peu de renne a son charme mais tout de même...

Test Match en Afrique du Sud

Lors des championnats d'Europe, nous avons rencontré l'équipe d'Autriche. Un de ses membres, Johan Roth, originaire d'Afrique du Sud, nous a exposé ce qui peut être considéré comme une retombée de la création de l'IMSSU.

L'Afrique du Sud, longtemps mise au ban des nations et isolée de ce fait, a retrouvé la possibilité de prendre part à la vie internationale. Les Africains du Sud sont particulièrement avides de contacts avec l'extérieur et ont exprimé le désir d'organiser des tests matchs silhouette chez eux avec des équipes européennes. Les tireurs qui se rendraient là-bas, participeraient à un ou deux matchs arme de poing contre l'équipe d'Afrique du Sud et auraient également la possibilité d'essayer l'arme longue à 500 mètres, les carabines étant prêtées sur place. Il y aurait la possibilité de faire un peu de tourisme. Johan Roth nous a dit qu'il pourrait obtenir des billets aller-retour Paris-Johannesburg pour environ 4000 - 4500 Frs avec possibilité de loger chez l'habitant une fois là-bas.

Si cela se fait, la période choisie serait celle du 13 au 20 Février 1994. Les Allemands et Autrichiens sont aussi invités.

Si vous êtes intéressé par cette offre, contactez-nous en joignant une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour la réponse, sachant que nous ne connaissons pas encore le nombre de places disponibles ni les modalités exactes du voyage.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les championnats de France ont été parfaitement organisés par le club des Tireurs de l'Uzège sur leur magnifique stand de St Siffret dans le Gard. Il faut féliciter toute l'équipe de France Henri, Président du Club, pour le formidable travail effectué. De bons scores ont été réalisés, mais sans atteindre les sommets de l'année dernière. De nouvelles têtes sont apparues sur le podium, ce qui est une bonne chose et indique que la discipline vit et se renouvelle. Il faut noter une participation en hausse d'ailleurs. Quelques chiffres comparatifs concernant la participation par rapport à l'année dernière:

	1992	1993
Gros calibre		
Revolver	108	102
Production	131	133
Debout	101	111
Unlimited	100	112
Total	440	458
Petit calibre		
Revolver	97	95
Production	128	133
Debout	73	88
Unlimited	104	97
Total	402	413
Field pistol		
Production	64	78
P. optique	36	57
Total	100	135
Total Général	942	1006

Le nombre de participants est aussi en hausse avec 231 en 1992 et 252 en 1993. Il en est de même pour le nombre d'équipes de ligues et de clubs.

Ces championnats ont été, comme c'est la tradition, une grande fête de la silhouette. Ce fut aussi l'occasion de joyeuses retrouvailles avec les tireurs de tous les coins de France. La région d'Uzès, hautement touristique, offre de nombreux attraits. Seule la chaleur, vraiment très forte, surtout les premiers jours, fut difficile à supporter.

Premiers Championnats du Monde Silhouette

L'année prochaine, les championnats de France auront lieu à Grasse du 9 au 17 juillet 1994 et seront couplés avec les premiers championnats du monde IMSSU.

En tant que pays en charge de ces Championnats, la France doit organiser les compétitions pistolet et carabine, du moins au niveau mondial, même si les disciplines carabine ne font pas encore partie de celles reconnues par la FFTir.

Ce sera l'occasion pour tous de côtoyer de nouvelles têtes venant de différents horizons et de voir tomber des mouflons à 500 mètres!
Avis aux amateurs.

Peut être que si des vocations de carabinier naissaient en nombre suffisant, la FFTir reconnaîtrait ces disciplines au niveau National.

Les championnats du monde ne seront pas open.

Cependant, il se peut que les modalités d'accès pour les disciplines arme de poing soient élargies selon une procédure à définir. De même comme nous ne pratiquons pas la silhouette à l'arme longue, les conditions de la participation française à ces disciplines seront aussi à définir.

Ces décisions dépendent de la Direction Technique Nationale.

Nous vous tiendrons informés des mesures prises.

Les disciplines Pistolet auront lieu au stand de la Sarrée sur la commune de Bar sur Loup et les disciplines carabines se tireront sur un stand 500m sur la commune de Gourdon à 12 kilomètres du premier.

Le règlement arme longue IMSSU est en cours d'élaboration et sera prêt à la fin de l'année. Ce règlement est fortement inspiré du règlement NRA et les caractéristiques des armes seront les mêmes.

Si le tir sur silhouettes à la carabine vous intéresse et que vous vouliez vous y préparer dès maintenant, vous pouvez nous écrire en joignant une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour la réponse. Nous vous fournirons les caractéristiques des carabines silhouette.

Remarque: si vous ne savez pas encore ce qu'est l'IMSSU, vous trouverez l'explication dans les pages intérieures, en tête du premier article d'explication du nouveau règlement international qui entrera en vigueur le 1er janvier 1994.

COUPE FRANCE-SILHOUETTE

Vous trouverez dans les pages intérieures le récit de la finale de la coupe France-Silhouette. Pour la première année de son existence, les résultats sont encourageants. Cependant, trop peu de régions ont pu participer à cette coupe. Les temps sont durs et les déplacements à effectuer ont handicapé la participation.

Pour l'année prochaine, une solution consisterait à inclure les échelons SEC dans la coupe. Pour cela, il faut négocier avec les départements et les ligues concernés. Certains comités départementaux et ligues sont hostiles à ce qu'un match non officiel soit couplé avec un match officiel pour lequel ces organismes fournissent les arbitres. Ce problème ne peut se résoudre que par les bonnes relations entre les responsables silhouette locaux et les départements et ligues. C'est une question de relations humaines à résoudre localement.

Car participer à la coupe vaut le coup. Cette année, les lots ont été somptueux grâce au soutien actif de trois partenaires:

La bière Buckler sans alcool qui a fourni une forte participation financière et de ce fait permis d'acheter de beaux lots pour tous les vainqueurs.

L'armurerie Courty, 44 rue des Petits Champs 75002 Paris, qui a offert la lunette Contender pour arme de poing, tirée au sort parmi tous les participants de la coupe dans la tradition silhouette.

L'armurerie Gilles, 22 place Paulette Duhalde 61100 Flers, qui a offert l'un des canons Contender destinés aux premiers.

Un grand merci à tous les trois.

Voilà pour les nouvelles de ce mois. L'hiver va permettre à tous de remettre en état le matériel, d'étudier de nouveaux rechargements et de s'entraîner «cool» pour ne pas perdre la main, surtout en debout. Des articles sont en préparation pour vous aider à vous préparer.

Le comité de rédaction.

L'adhésion à l'association est fixée à 210 FRS par an, incluant l'abonnement à la revue.
Envoyez votre commande ou adhésion avec un chèque à l'ordre de France-Silhouette, au trésorier: M.Boulanger, 109 Avenue Galliéni, 10300 - Ste Savine.

Ce numéro a été tiré à 500 exemplaires.
Comité de rédaction: Michel Boulanger, Jean-Pierre Beurtheret, Freddy Drubigny.

LE NOUVEAU REGLEMENT INTERNATIONAL IMSSU

La silhouette débuta en France au début des années 80 sous l'égide de l'IHMSA (International Handgun Metallic Silhouette Association). Le fondateur de l'IHMSA, Elgin T. Gates, avait signé un protocole d'accord avec la FFTir et d'autres fédérations européennes. Après son décès, en 1988, la nouvelle équipe dirigeante dénonça unilatéralement cet accord et les relations entre l'IHMSA et les pays hors USA s'envenimèrent.

La rupture était inévitable et une véritable association internationale vit le jour. Pourquoi véritable? Parce que l'IHMSA est une association à but lucratif composée d'individus ne représentant qu'eux mêmes alors que l'IMSSU (International Metallic Silhouette Shooting Union) est une association à but non lucratif composée de nations. L'IMSSU fut fondée à la fin de l'année 1992, grâce à l'appui financier et logistique de la FFTir. Voici la liste des quinze membres qui la composent: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Nouvelle Zélande, Norvège, République Tchèque, Suède, Suisse, Pays Bas, USA. L'Angleterre envisage son affiliation.

Le règlement IHMSA, bien que basiquement sain, comporte certaines incohérences. De plus, l'IHMSA apporte des changements arbitraires tous les ans, sans parler des différents comités techniques qui décident qu'une arme, une cartouche ou un accessoire sont production ou non. L'IMSSU avait besoin d'un règlement sportif cohérent, stable et se suffisant à lui même sans avoir besoin de comités ou autres bureaux d'évaluation. Un nouveau règlement sportif fut donc élaboré se basant sur le règlement IHMSA et s'inspirant de certains paragraphes des règlements UIT et NRA.

Voici ce nouveau règlement dans le détail traité sous la forme d'une explication de texte. Plusieurs numéros de France-Silhouette seront nécessaires pour en venir à bout.

Tout d'abord un exposé de la structure du nouveau règlement. Il s'agit d'une structure arborescente dont voici le schéma:

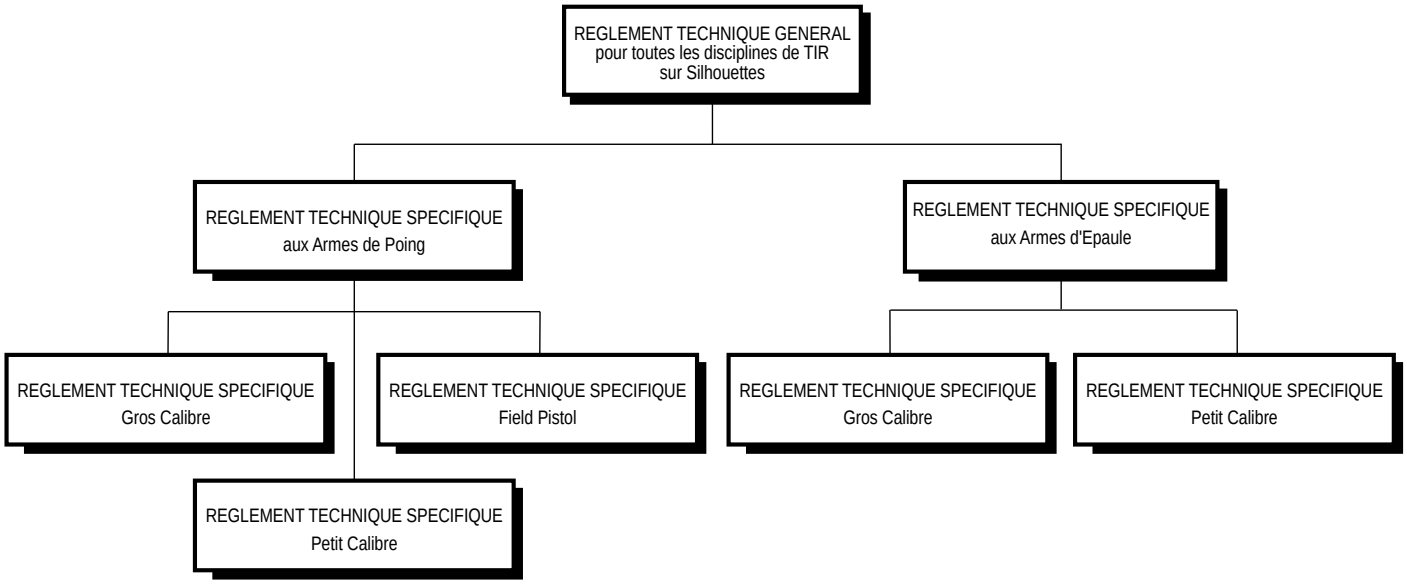

Le règlement relatif aux armes d'épaule est en cours d'élaboration et devrait être disponible vers la fin de l'année. Ce règlement est fortement inspiré du règlement NRA.

Vous trouverez ci-dessous le texte du nouveau règlement imprimé avec une police normale. Les commentaires, lorsqu'ils sontnécessaires, figurent après les paragraphes concernés en italique.

REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL pour toutes les disciplines de tir sur silhouettes

SECTION I: Généralités

A) BUTS

L'IMSSU établit un règlement technique général concernant le tir sur silhouettes métalliques en vue de gérer le déroulement des manifestations de tir sur silhouettes métalliques reconnues par l'IMSSU. La finalité de toutes les compétitions IMSSU de silhouette métallique consiste à abattre des silhouettes métalliques à l'aide d'une arme de poing ou d'une arme d'épaule (gros calibre, petit calibre, poudre noire,...).

Les règles spécifiques à chaque type de tir sont édictées dans le règlement technique spécifique correspondant.

L'objectif de l'IMSSU est d'uniformiser les règles de déroulement de la silhouette de par le monde afin de développer la discipline.

Le règlement technique de l'IMSSU se compose d'un règlement technique général commun à tous les types de tir et de règlements techniques spécifiques qui s'appliquent de manière intrinsèque à chaque type de tir.

L'IMSSU laisse la porte ouverte à d'autres disciplines (par exemple la poudre noire), explique la structure du règlement et donne sa profession de foi.

B) GENERALITES CONCERNANT LE REGLEMENT

Le règlement général ainsi que les règlements spécifiques entrent en vigueur pour un minimum de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année suivant les Jeux Olympiques d'été. Sauf circonstances exceptionnelles, ces règlements ne subiront pas de changement durant ces quatre années.

Nouveauté, le règlement devient stable pour au moins quatre ans, sauf circonstances exceptionnelles. Plus de changements intempestifs du fait du prince.

C) CHAMPIONNATS

De par ces règlements, les compétitions supervisées par l'IMSSU ont pour nom «Championnats IMSSU». La compétition ayant pour nom «Championnats du Monde» constitue le principal événement des «Championnats IMSSU».

Les règlements IMSSU s'appliquent à tous les Championnats IMSSU.

L'IMSSU recommande que ses règlements soient appliqués aux compétitions comportant des matchs IMSSU au programme. Ceci inclut les compétitions organisées au niveau national.

L'IMSSU recommande d'organiser les Championnats Continentaux tous les deux ans, en alternance avec les Championnats du Monde.

Les délégués techniques de l'IMSSU, en coopération avec le Directeur de Match, les arbitres et les jurys désignés par le comité d'organisation, ont pour tâche l'examen des pas de tir et des équipements lors des Championnats IMSSU. Ils peuvent valider de petites divergences par rapport aux spécifications figurant dans les règlements IMSSU pour autant que ces divergences soient compatibles avec l'esprit et le fond des règlements IMSSU.

Pendant les compétitions, ce sont les jurys ou les arbitres qui doivent résoudre tout problème dont la solution ne figure pas expressément dans les règlements.

Un comité d'organisation doit être créé. Il est responsable de la préparation, de l'administration et de la conduite des compétitions. Les membres du comité d'organisation doivent être membres du pays organisateur. Des représentants de l'IMSSU peuvent être invités à titre de conseillers techniques sans pouvoir votatif.

Un directeur du pas de tir secondé par d'autres arbitres, tous désignés par le comité d'organisation, est responsable des aspects techniques de la compétition.

Au niveau international, tous les commandements sont donnés en anglais.

L'IMSSU recommande, pour des raisons d'organisation et de moyens, d'alterner les championnats continentaux avec les championnats du Monde. Pour nous, cela signifie alternance entre le championnat d'Europe et le championnat du Monde. Une année l'un, une année l'autre.

D) CLASSES

Les trois premiers de la compétition sont ceux ayant fait les meilleurs scores sans distinction de classes. Ces compétiteurs sont alors extraits du palmarès de leurs classes et ce sont les scores suivants les plus élevés qui déterminent les vainqueurs de classes dans le cadre du système de classification.

Un système à trois classes est retenu: International, A et B comme défini dans chaque règlement technique spécifique.

Une modification que beaucoup demandaient. La réduction des classes, maintenant limitées à trois et les vainqueurs des trois premières places départagés toutes classes confondues, sur le score uniquement. Ceux qui monteront sur le podium seront vraiment les meilleurs du jour.

SECTION II: Sécurité

A) GENERALITES

Les règlements IMSSU n'édictent que des obligations spécifiques concernant la sécurité, obligations qui doivent être respectées lors des championnats IMSSU. Les critères de sécurité adaptés aux pas de tir sont différents selon les pays. C'est la raison pour laquelle seul un cadre général est défini dans ces règlements. La sécurité sur un pas de tir dépend largement des spécificités locales et des règles de sécurité supplémentaires peuvent être établies par le comité organisateur. La sécurité est de la responsabilité du comité organisateur.

Le respect des règles générales de sécurité concernant les armes à feu, et des règles spécifiques décrites ci-dessous est une priorité absolue lors de tout match

reconnu par l'IMSSU. Bien que ce soit le Directeur de Match qui ait la responsabilité de superviser le déroulement du match, la sécurité concerne tout tireur, coach et arbitre.

Un membre de jury ou un arbitre peut stopper les tirs à tout moment pour des raisons de sécurité. Les tireurs ou les responsables de délégation doivent immédiatement avertir les arbitres en cas de situation dangereuse ou pouvant provoquer un accident.

L'accent est mis sur le fait que toutes les personnes présentes sur le pas de tir doivent être attentive à la sécurité et prévenir l'arbitrage en cas de manquement. Pour des raisons de sécurité, des règles spécifiques au championnat peuvent être édictées. Par exemple, obliger le coach à rester en arrière du tireur pour des raisons de visibilité du pas de tir par le Directeur de Match, ou obliger le tireur à se tenir en arrière du pas de tir pendant les phases de relevage.

B) DISQUALIFICATION

Un compétiteur doit être stoppé durant la phase de chargement ou de tir si son attitude représente une menace patente à sa sécurité ou à celle de toute autre personne.

Un compétiteur ne peut être interrompu dans son tir que pour des raisons de sécurité.

Le Directeur de Match et les arbitres ont le pouvoir de disqualifier tout tireur dont l'attitude présente un danger pour sa propre sécurité ou celle de toute autre personne.

Il est indiqué qu'une fois le chargement commencé, il n'est plus possible d'interrompre la séquence de tir excepté pour une raison de sécurité.

Si des cibles tombent par le vent ou si un tireur n'est pas prêt, la séquence ne doit pas être interrompue, et le tireur doit tirer les cibles restantes ou rattraper son retard.

C) PROTECTIONS

Une protection adaptée des yeux et de l'ouïe doit être obligatoirement portée par tout compétiteur, coach, arbitre et toute autre personne présente sur le pas de tir. Il est recommandé de mettre des protections latérales sur les protections d'yeux.

Il est stipulé que les protections doivent être portées obligatoirement. Ceci implique que les boucliers fixés sur les longues-vues ou jumelles ne sont pas suffisants pour protéger la vue et que des lunettes sont obligatoires. De même un simple iris de "Knobloch" sans verre de protection n'est pas suffisant.

D) TRANSPORT DES ARMES

Au commandement «Armes en sécurité» les tireurs doivent immédiatement mettre leur arme en conditions de sécurité (déchargée, mécanisme ou culasse ouvert).

Une boite sans couvercle ou équipée d'un couvercle transparent est conseillée pour placer et transporter l'arme entre chaque passe de tir.

Il est interdit de manipuler les armes tant que le commandement «Chargez» n'a pas été donné.

Sur le pas de tir, l'arme doit être visible à tout moment de façon à ce que tout arbitre ou qui que ce soit d'autre puisse vérifier qu'elle est en sécurité.

En pratique, seule une boite de transport permet de déplacer l'arme sur le pas de tir entre les passes sans la toucher physiquement. Les boites pour menu outillage vendues 20 ou 30 Frs dans les magasins de bricolage conviennent parfaitement.

E) MAITRISE DES ARMES

Depuis le moment où une arme est placée sur le pas de tir jusqu'à ce qu'elle en soit retirée, le canon doit être dirigé vers les cibles dans une direction présentant toute sécurité.

A aucun moment lors des phases de chargement et de tir, les tireurs ne doivent diriger leur arme vers une quelconque partie de leur anatomie ou vers toute autre personne.

En position de tir, aucune partie du corps du tireur ne doit se trouver dans la «zone à risques» se présentant comme un cône de révolution ouvert vers les cibles, ayant pour axe l'axe du canon, pour sommet la bouche du canon et dont la valeur du demi-angle au sommet est de 45 degrés.

Lors du tir, les tireurs ne doivent pas permettre à la bouche de leur arme de reculer au delà de la verticale.

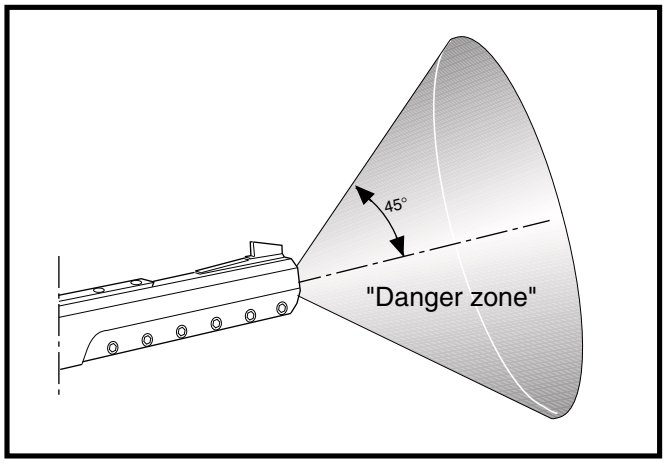

F) MANIPULATION DES ARMES

Toutes les culasses ou mécanismes doivent être ouverts sur le pas de tir sauf après que le commandement «Chargez» ait été donné. Les armes ne doivent pas être manipulées entre les passes de tir pour la sécurité des personnes présentes sur le pas de tir et celle des releveurs. S'il arrivait qu'une cartouche soit tirée avant le commandement «Chargez» ou après le commandement «Pas de tir en sécurité», le tireur responsable serait suspendu pour un an. Si un coup est tiré après le commandement «Chargez» mais avant le commandement «Feu», ou après le commandement «Tir terminé, armes en sécurité» mais avant le commandement «Pas de tir en sécurité», il sera considéré comme un zéro.

Un an de suspension pour le responsable d'un coup de feu avant le commandement «Chargez» ou après le commandement «Pas de tir en sécurité». A bien réfléchir, ce n'est pas cher payé.

G) ARMES «CRACHEUSES»

Le Directeur de Match a le pouvoir d'éliminer du pas de tir toute arme projetant des particules de balles. Le compétiteur peut se servir d'une autre arme qui doit être contrôlée pour la catégorie à laquelle elle appartient. Cependant, le match n'en sera pas retardé pour autant.

Avec les années et les incidents dèjà survenus, cette règle sera amenée à être appliquée de plus en plus sévèrement.

H) MUNITIONS

Il est de la responsabilité des compétiteurs d'utiliser des munitions présentant toutes garanties de sécurité en ce qui concerne leur utilisation dans les armes à l'intérieur desquelles elles vont être chambrées.

Le Directeur du pas de Tir a le pouvoir d'interdire l'utilisation de munitions qu'il juge dangereuses.

Comme il n'existe pas de standards commerciaux pour ce qui est des cartouches «wildcat» ou «improved», c'est au compétiteur d'être prudent et d'avoir du bon sens lorsqu'il recharge.

Le passage de l'ancien règlement qui précisait que «Toute charge nécessitant régulièrement l'extraction de l'étui par un autre moyen que l'extracteur propre à l'arme sera considérée comme dangereuse et non permise» est supprimé. Cependant, latitude totale est toujours laissée au Directeur du Pas de Tir pour déterminer si une munition présente des dangers ou non. Ce paragraphe a été rédigé en pensant à deux cas bien précis.

En effet, dans le cas des Dan Wesson, les chambres sont quelquefois tellement ravagées que l'extraction peut quelquefois être un peu dure avec des cartouches rechargées dans les limites des pressions admissibles, ce qui ne veut pas dire qu'une extraction régulière au marteau sera acceptée.

Et puis, si l'extracteur d'une arme casse en cours de match, le tireur a ainsi la possibilité de continuer le match en extrayant à la baguette.

Attention, tout ceci n'est pas une invite à recharger comme un fou, ce qui est d'ailleurs inutile et dangereux, ou à entrer en match avec une arme sans extracteur ou avec un extracteur cassé. De toutes façons, une telle arme ne passerait pas le contrôle.

I) DETENTES

Les détentes réglées trop fin au point de provoquer des départs accidentels sont interdites. La vérification se fait en prenant l'arme déchargée et armée et en tapant sèchement sur le talon de crosse avec la paume de la main. Si la gâchette se désengage, l'arme ne sera pas autorisée en compétition. Nonobstant la procédure décrite ci-dessus, le Directeur de Match peut disqualifier une arme s'il est prouvé qu'elle n'est pas sûre pour quelque raison que ce soit.

Une procédure simple de contrôle du réglage du mécanisme de détente a été rajoutée.

J) RATES DE PERCUSSION

Tout raté de percussion doit être traité comme un long feu et l'arme doit être gardée pointée en sécurité vers les cibles pendant dix secondes après que la détente ait été actionnée. Il est dangereux d'ouvrir une arme immédiatement après un raté.

Toujours avoir à l'esprit qu'un raté peut être un long feu. Un temps bien précis (10 secondes) est maintenant spécifié. Attention à le respecter.

SECTION III: Cibles

A) CIBLES OFFICIELLES

La qualité et les dimensions de toutes les cibles seront vérifiées par les représentants techniques avant le début de tout championnat IMSSU. Seules les cibles correspondants aux gabarits officiels reconnus par l'IMSSU peuvent être utilisées.

Les gabarits des cibles n'ont pas été modifiés . Heureusement!

B) MATERIAU

Pour des raisons de sécurité, il est vivement recommandé que les silhouettes gros calibre soient fabriquées en acier T1 (norme américaine) ou équivalent. L'utilisa-

BOUTIQUE France-Silhouette

Sont disponibles:

Les anciens numéros au prix de 30 FRS l'unité, sauf le numéro 11/12 spécial Contender au prix de 60 FRS. Les numéros 00 et 09, épuisés sont remplacés par une photocopie.

Des T-Shirts France Silhouette avec logo couleur de poitrine et dessin noir et blanc de dos (voir FS N° 17) au prix de 90 FRS pièce (80 FRS avec uniquement le logo) Préciser la taille XL, ou L.

Des casquettes de couleur avec Logo France Silhouette au prix de 50 FRS. Préciser la couleur : Rouge, Vert, Jaune, Bleu fonçé , Blanc.

tion d'acier T1 ou équivalent est obligatoire pour les silhouettes Field pistol ainsi que pour les poulets gros calibre. En France l'acier de type Creusabro 5000 ou équivalent convient parfaitement.

L'utilisation d'acier dur pour la fabrication des silhouettes est vivement conseillée et obligatoire pour les poulets gros et toutes les cibles Field. Un acier dur qui ne cratérise pas à l'impact et garde une surface plane est la meilleure assurance de ne pas avoir de retours à l'impact. La sécurité passe par l'utilisation de ce type d'acier. Cela peut paraître cher mais il s'agit d'un investissement. De telles silhouettes sont indestructibles et peuvent durer 20 ans ou plus si elles sont bien entretenues. La tôle "Creusabro 5000" conseillée possède non seulement les qualités de dureté requises mais également une excellente résistance à l'abrasion ce qui est idéal pour l'utilisation que nous en faisons.

C) PIEDS

Les «pieds» des cibles doivent être faits dans le même matériau et avoir la même épaisseur que les cibles elles-mêmes. Les «pieds» sont soudés aux cibles selon les gabarits officiels.

D) GABARITS

L'unité de longueur du quadrillage dépend de la discipline. Se reporter au «Règlement Technique Spécifique» de la discipline concernée.

SECTION IV: Stands - Disposition des cibles

A) GENERALITES

Un stand silhouette est constitué de quatre différentes lignes de cibles représentant un animal particulier. Les cibles sont disposées par séries de cinq. La distance recommandée entre les cibles est la largeur des cibles concernées. Le stand peut être très simple. Un stand carabine gros calibre peut être utilisé. Si l'on veut, on peut l'installer dans une dépression naturelle comme un ravin, un creux de vallée. Il n'est pas obligatoire de retirer arbres et broussailles et des variations de niveau vers le haut ou le bas par rapport au pas de tir sont admises.

Sauf si la sécurité l'exige, il n'est pas obligatoire de mettre des buttes derrières les cibles.

"L'esprit" silhouette est conservé quant à l'aménagement du stand. Un stand silhouette peut être rustique. Les buttes derrière les cibles ne servent pas au confort du tireur ou du coach mais uniquement à arrêter les projectiles. Elles ne sont donc pas obligatoires mais fonction du stand.

B) PAS DE TIR

Pour les championnats IMSSU au niveau mondial et continental, le pas de tir doit être protégé de la pluie. Les standards concernant le pas de tir pour tous les autres matchs, y compris au niveau national, sont du ressort de chaque pays. Il doit y avoir suffisamment de place derrière les postes de tir pour permette aux arbitres et jurys de mener à bien leur tâche.

La taille des postes de tir ne doit pas être inférieure à 1,50m de large sur 2,50m de profondeur.

Chaque série de cibles doit être repérée par un nombre ou une couleur correspondant au nombre ou à la couleur du poste de tir concerné. Ces nombres ou couleurs doivent être clairement visibles durant toute la compétition.

Il est interdit de fumer sur le pas de tir.

Une taille minimum du poste de tir a été déterminée pour le confort et la sécurité. Les grands seront contents.

C) INDICATEURS DE VENT

Il est recommandé de mettre des indicateurs de vent à chaque distance. Ils ne doivent pas interférer avec la trajectoire des balles ou la ligne de mire du tireur.

Pour les championnats mondiaux ou continentaux, les indicateurs de vent sont obligatoires.

Les indicateurs de vent personnels sont interdits.

D) COULEUR

Les silhouettes sont peintes en noir mat.

Sur un stand spécifique, où le fond ne permet pas une bonne visibilité des silhouettes, le club organisateur peut utiliser une autre couleur mat pour permettre une visibilité correcte. Une fois que le match est commencé, la couleur des cibles ne peut plus être changée.

Pour les championnats mondiaux et continentaux, les conditions de fond doivent être égales pour tous les compétiteurs.

Il est précisé que les silhouettes doivent être peintes de manière à être visibles. Cela paraît être la moindre des choses et pourtant ce n'est pas l'avis de certains organisateurs de matchs, très rares il est vrai. Les conditions de fond égales pour tous ne sont pas toujours faciles à mettre en place. C'est pourquoi cette disposition n'est obligatoire que pour les championnats Mondiaux et Continentaux.

E) POSITIONNEMENT

Toutes les silhouettes doivent être placées sur des supports plats, de niveau, dégagés du sol.

Toutes les silhouettes exceptés les mouflons gros calibre doivent être disposées plein pied avec le bord postérieur du pied au ras du bord postérieur d'un support plat et de niveau.

F) ESSAIS

Des silhouettes métalliques de taille et forme aux normes officielles, disposées à la bonne distance sur un fond correspondant approximativement au fond des silhouettes de match, sont obligatoires aux compétitions mondiales et continentales. Il doit y avoir au moins une cible d'essai à chaque distance. Ces cibles doivent être

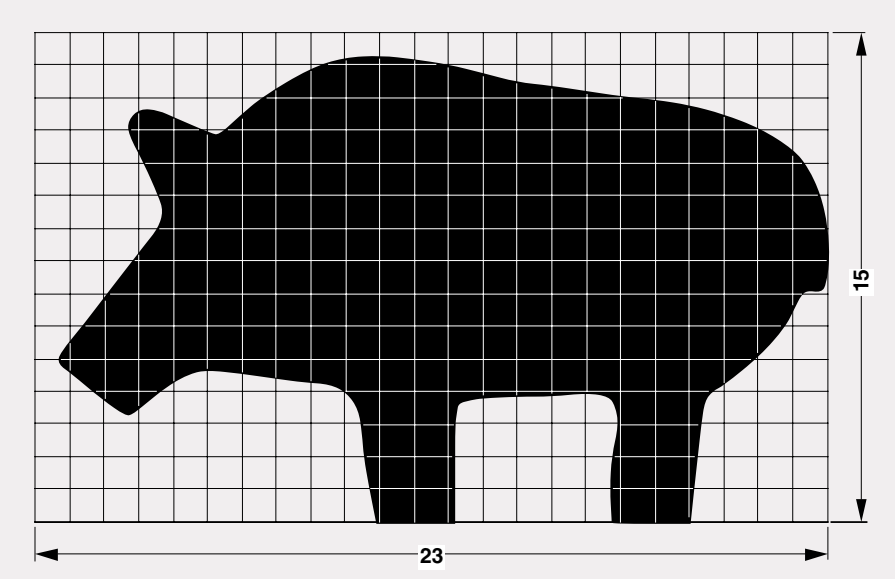

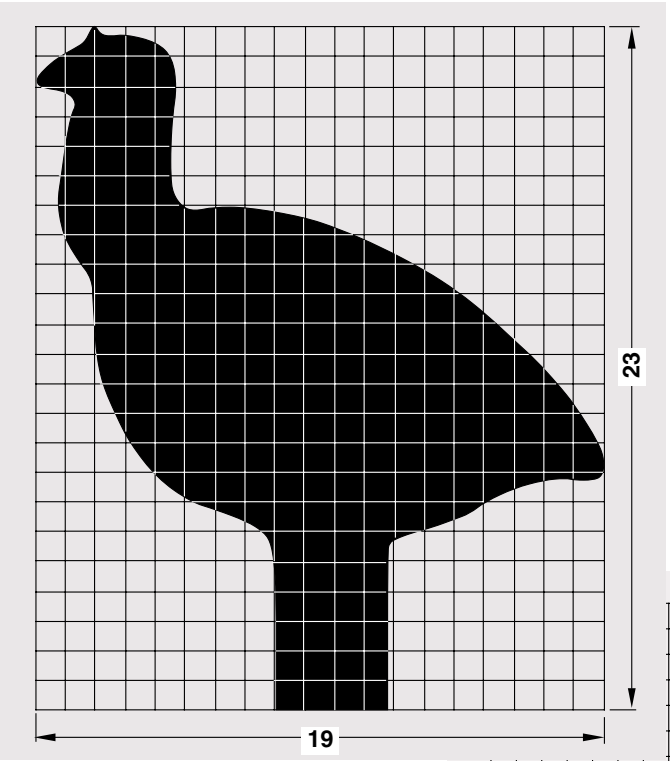

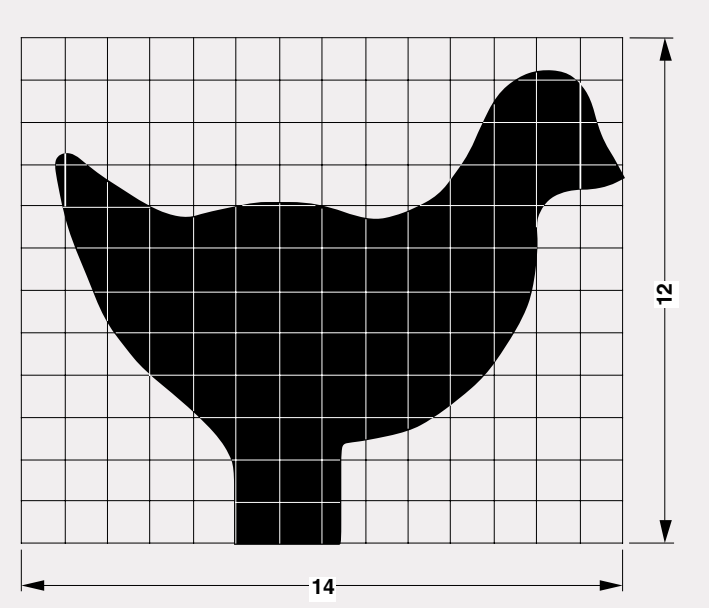

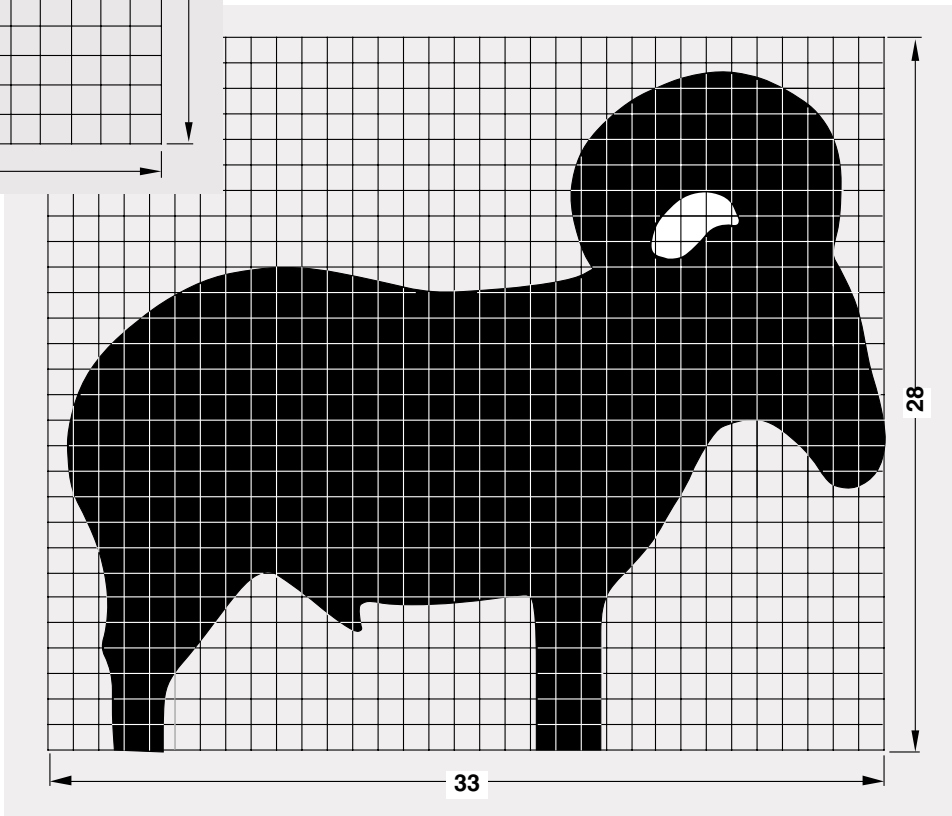

GABARITS DES CIBLES

THOMPSON CENTER ARMS

IMPORTATEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE

FRONT REAR

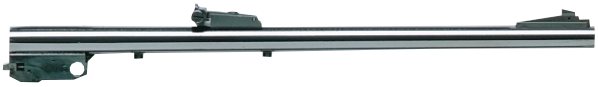

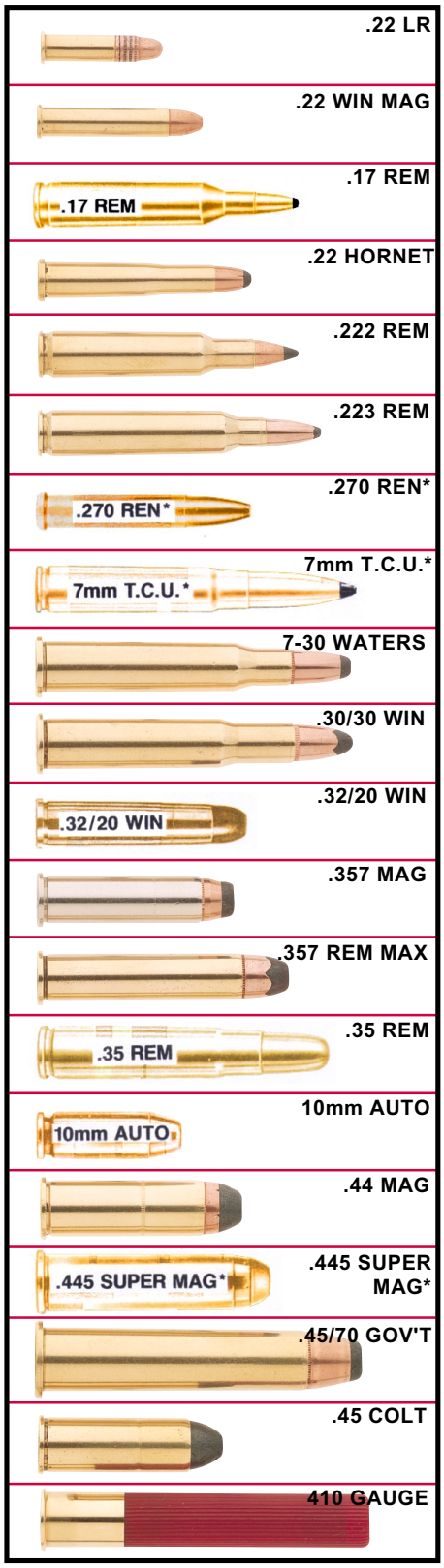

Ets HUMBERT GIE imunArm

BP N°83 - 42010 SAINT ETIENNE CEDEX 2

CONTROLEUR D'ETUIS

Souvent au maximum dans nos rechargements, nous nous posons toujours les mêmes questions:

- Sommes-nous à la limite de rupture de nos étuis?
- Avons-nous une chambre trop large?
- Pourquoi nos étuis se fendent - ils au bout de deux tirs?

Comme le tireur de Silhouette est très bavard (je ne donnerai pas les noms!), il en parle autour de lui, il accuse même l'armurier d'avoir vendu des étuis de mauvaise qualité, etc. Il faut reconnaître qu'il n'existait pas d'appareil de précision pouvant nous renseigner sur l'étui.

Aussi, toujours à notre écoute **Christine VILATTE de l'Armurerie GILLES**, présente tous les ans à notre Championnat de France, nous propose le «**contrôleur d'étuis**».
L'idée qui a présidé à la conception de l'outil était de donner au rechargeur pinailleur un outil permettant un contrôle beaucoup plus précis que les jauges de longueur habituelles.

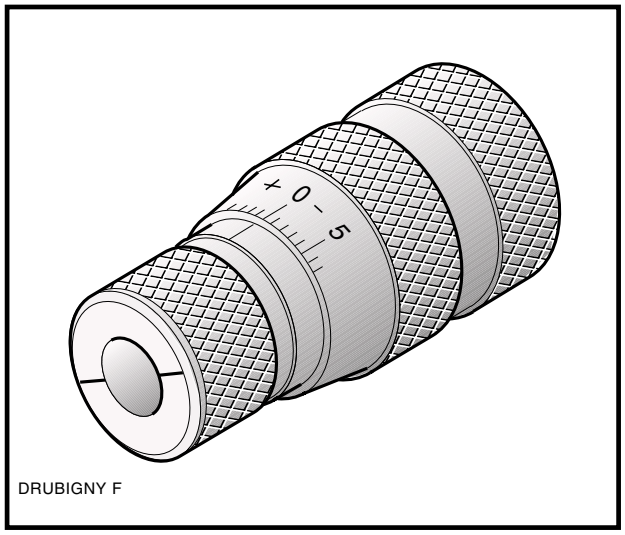

En effet celles-ci permettent la vérification d'un allongement éventuel mais ne permettent en aucune manière de vérifier le bon réglage des matrices de recalibrage ni les contrôles de surpressions éventuelles.

Il est en outre possible d'effectuer, lors des recalibrages de collet seuls, une remise au diamètre sur TOUTE la longueur du collet, en réglant la matrice de telle sorte que le cône de raccordement ne fasse qu'effleurer celui de l'étui. On assure de ce fait, une concentricité maximale du collet et du cône de raccordement de l'étui amenant la balle parfaitement dans l'axe du canon.

Il était aussi envisagé de donner au rechargeur sérieux un outil permettant de vérifier, de façon sommaire toutefois, les dimensions de la chambre de son arme, valeur trop souvent négligée et dont le contrôle précis nécessite des jauges coûteuses.

Finalement, il a été, à de nombreuses reprises constaté que des étuis de fabrication différente avaient un comportement différent lors du recalibrage dû naturellement aux différences d'alliage et d'état métallurgique, qui nécessitaient une correction du réglage du recalibreur. Comment effectuer cette correction sans avoir un moyen précis d'en contrôler le résultat sur l'étui et sa hauteur d'épaulement ?

A première vue, l'appareil ressemble à un micromètre. Très bien usiné, il se décompose en deux parties et son utilisation en est très simple.

CONTROLE DE LA FEUILLURE DE LA CHAMBRE

Dans un premier temps, il faut tirer une cartouche rechargée de telle manière que la pression moyenne développée ne déforme pas l'étui. Introduire cette cartouche dans l'outil et visser jusqu'à un serrage léger: nous obtenons ainsi la valeur nominale de la chambre de l'arme.

D'après le fabricant, le O représente la valeur MINI et + 4 la valeur MAXI d'une chambre. Une valeur supérieure, si l'on est sûr de l'absence de surpression, peut indiquer une chambre trop largement dimensionnée.

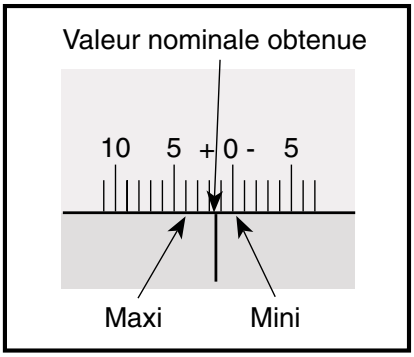

CONTROLE DU RECALIBRAGE

Une fois cette manipulation effectuée, viennent les choses sérieuses: le contrôleur d'étuis nous permet de vérifier les étuis recalibrés. La valeur indiquée doit être au plus près égale ou inférieure à la cote nominale de la chambre.

N.B. - Les étuis neufs indiqueront normalement une valeur nettement négative. Pour exemple les étuis Remington neufs non recalibrés m'ont indiqué - 5.

MESURE DE LA LONGUEUR DE L'ETUI

Le contrôleur permet aussi de donner la valeur exacte de la longueur du collet, en partant de l'épaulement. Ceci est applicable aux étuis recalibrés aux cotes de la chambre à laquelle ils sont destinés. Pour une mesure correcte, la tranche du collet doit se situer entre les deux plans étagés de la face de l'outil.

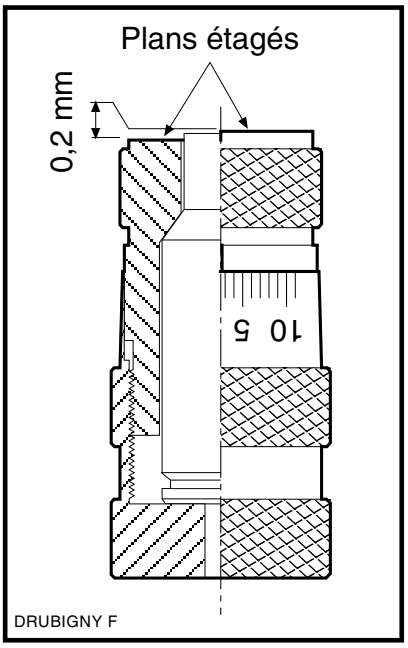

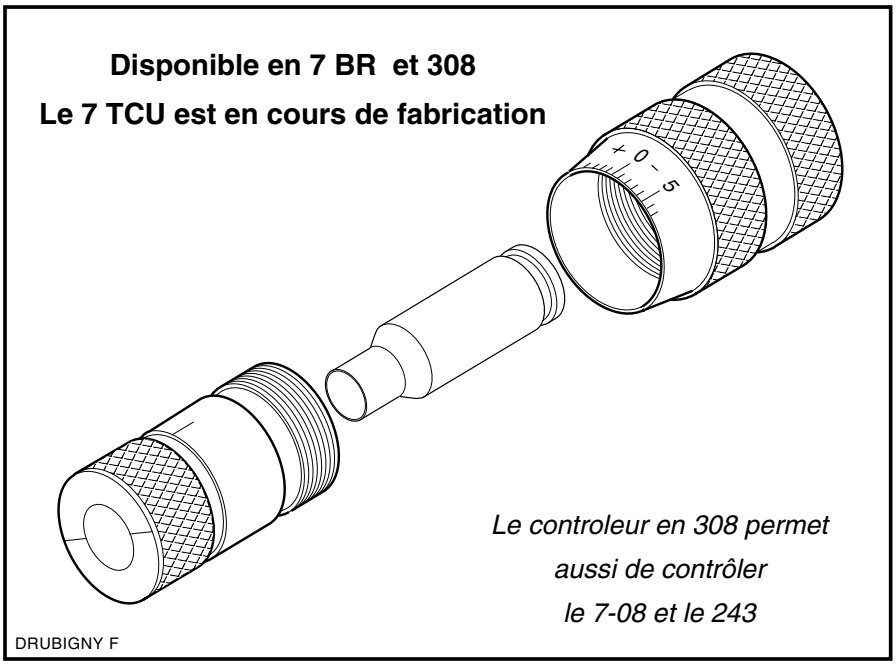

CONTROLE APPROXIMATIF DE PRESSION

Tout étui tiré, vérifié dans l'outil, et indiquant une valeur d'allongement excessive, de l'ordre de plusieurs graduations de l'échelle par rapport à la valeur nominale de la chambre de l'arme (comme vérifié ci-dessus) indique une pression excessive au tir.

Ce contrôleur qui nous est proposé par l'**Armurerie GILLES**, est disponible en 7 BR et 308. Je pense qu'il deviendra bientôt un appareil de mesure indispensable pour nos futurs essais de rechargement.

Freddy D.

12 ème CHAMPIONNAT DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES
16-22 Août 1993 UZES

DISCIPLINE : PRODUCTION POSITION LIBRE G.C.

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**MORIN**	**JEAN**	**S.T. ARPAJONNAIS**	**40**
2	**GUERY**	**JEAN-PIERRE**	**GUN CLUB ALPE D'HUEZ**	**40**
3	**BRAGUE**	**PASCAL**	**T.C. SAINT LYE**	**40**
4	EVERAERT	OLIVIER	TIREURS DE L'UZEGE	40
5	VALETTE	JEAN-LOUIS	A.S.T. ST ANTONINOIS	39
6	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	39
7	VIALE	ALAIN	L'AVENIR DE GRASSE	39
8	ROSE	J. FRANCOIS	S.T. MONTPELLIER	39
9	BEULE	MICHEL	TIR BASSIN DE THAU	39
10	BLANCHARD	MARC	VITROLLES SPORTS	39
11	JEANSOULIN	JACQUES	VITROLLES SPORTS	39
12	AGNELLO	PHILIPPE	A.S.T. ST ANTONINOIS	39
12	ANUS	François	U.S.M. MALAKOFF	39
14	BOULANGER	M. FRANCE	A. JULES FERRY FERD.	39
14	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	39

DISCIPLINE : REVOLVER POSITION LIBRE G.C.

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**ROSE**	**J. FRANCOIS**	**S.T. MONTPELLIER**	**39**
2	**RANCY**	**JEAN-CLAUDE**	**C.T. CASTELPONTIN**	**39**
3	**MORIN**	**JEAN**	**S.T. ARPAJONNAIS**	**39**
4	BEURTHERET	JEAN-PIERRE	CERCLE DE TIR SUCY	38
5	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	38
6	CAS	MICHEL	STAND VALLEES ISERE	38
7	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	38
8	BOULANGER	M. FRANCE	A. JULES FERRY FERD.	37
8	FAUCON	JACQUES	A.L. MAROMME	37
10	FOUCARD	GUY	L'AVENIR DE GRASSE	37
11	HAMAIDE	FELIX	A.T.C.P. ALENCON	37
11	LORENTE	PHILIPPE	A.S.C.E.A. BAGNOL	37
13	AUPRETRE	RENE	S.T. COGNAC	37
13	DUPONT	CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	37
15	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	37

DISCIPLINE : UNLIMITED GROS CALIBRE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**ROSE**	**J. FRANCOIS**	**S.T. MONTPELLIER**	**40**
2	**CAS**	**MICHEL**	**STAND VALLEES ISERE**	**40**
3	**CARAT**	**JEAN-YVES**	**TIREURS DE L'UZEGE**	**40**
4	AUPRETRE	RENE	S.T. COGNAC	40
5	RIVI	BERNARD	STAND VALLEES ISERE	40
6	GUERY	JEAN-PIERRE	GUN CLUB ALPE D'HUEZ	40
7	FOUCARD	GUY	L'AVENIR DE GRASSE	40
8	BONNET	JEAN-CLAUDE	C.M.S.S.T. MARIGNANE	40
9	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	40
10	BESOMBES	BERNARD	T.P.V. NEMOURS	40
10	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	40
10	LEMUET	BERNARD	A.T.C.P. ALENCON	40
13	BUREL	JACQUES	A.T.C.P. ALENCON	40
13	CARPIO	BRUNO	C.M.S.S.T. MARIGNANE	40
15	GREMONT	JACQUES	A.N.T.P. PARIS	40

DISCIPLINE : DEBOUT GROS CALIBRE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**BUREL**	**JACQUES**	**A.T.C.P. ALENCON**	**29**
2	**FOUCARD**	**GUY**	**L'AVENIR DE GRASSE**	**29**
3	**JEANGUYOT**	**ALAIN**	**C.T. MIOTTE BELFORT**	**28**
4	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	27
5	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	27
6	AYMERIC	JEAN-CLAUDE	TIR SPORTIF 16	27
7	FRAIOLI	MARC	CIBLE SOISY/SEINE	26
7	RANCY	JEAN-CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	26
9	GUILLOU	LAURENT	C.T. DE LA VALOUZE	26
10	LAVALLEE	CHRISTIAN	C.T.P.N. ANTIBES	26
11	BESOMBES	BERNARD	T.P.V. NEMOURS	26
12	PONS	GEORGES	C.T.S. MONTPELLIERAIN	25
13	FRESNE	ALAIN	S.T. DE L'ANGLADE	25
14	GREMONT	JACQUES	A.N.T.P. PARIS	25
15	MATABIAU	PATRICK	S.T. FOSSEEN	25

DISCIPLINE : AGGREGATE G.C.

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**FOUCARD**	**GUY**	**L'AVENIR DE GRASSE**	**145**
2	**RANCY**	**JEAN-CLAUDE**	**C.T. CASTELPONTIN**	**144**
3	**CARRE**	**GILLES**	**C.O. TRITHOISE**	**143**
4	ROSE	J. FRANCOIS	S.T. MONTPELLIER	142
5	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	141
6	GREMONT	JACQUES	A.N.T.P. PARIS	140
7	BEURTHERET	JEAN-PIERRE	CERCLE DE TIR SUCY	138
8	BUREL	JACQUES	A.T.C.P. ALENCON	138
9	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	138
10	SIBRA	CLAUDE	C.T.S. MONTPELLIERAIN	138
11	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	138
12	AYMERIC	JEAN-CLAUDE	TIR SPORTIF 16	138
13	CARPIO	BRUNO	C.M.S.S.T. MARIGNANE	137
14	BOULANGER	M. FRANCE	A. JULES FERRY FERD.	136
15	AUPRETRE	RENE	S.T. COGNAC	136

DISCIPLINE : FIELD PISTOL VISEE OPTIQUE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**GUILLOU**	**LAURENT**	**C.T. DE LA VALOUZE**	**33**
2	**POURSEL**	**PHILIPPE**	**A.S.C.E.A. BAGNOL**	**31**
3	**OLLIER**	**PIERRE**	**S.T. FOSSEEN**	**31**
4	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	30
5	DUPONT	CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	30
6	ANUS	FRANCOIS	U.S.M. MALAKOFF	30
7	GAU	MAX	A.C.T.C. CASTRES	29
8	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	29
9	RANCY	JEAN-CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	28
10	LAVALLEE	CHRISTIAN	C.T.P.N. ANTIBES	28
11	BEYT	GUY	C.T.S. MONTPELLIERAIN	28
12	BRINGUET	GUY	TIR SPORTIF 16	28
13	ROMERO	MAXIME	CIBLE ESPEROISE	27
14	BESOMBES	BERNARD	T.P.V. NEMOURS	27
15	ROSE	J. FRANCOIS	S.T. MONTPELLIER	27

DISCIPLINE : EQUIPES DE LIGUE G.C.

PLACE	NOMS	LIGUE	SCORE
1	**ROSE - CARAT - SIBRA**	**LANGUEDOC ROUSSILLO**	**418**
2	GREMONT BEURTHERET ANUS	ILE DE FRANCE	414
3	FOUCARD-LAVALLEE-VIALE	COTE D'AZUR	409

DISCIPLINE : EQUIPES DE LIGUE FIELD

PLACE	NOMS	LIGUE	SCORE
1	**POURSEL - ROSE - FRESNE**	**LANGUEDOC ROUSSILLO**	**165**
2	BONNET - OLLIER - MATABIAU	PROVENCE	157
3	BRINGUET - AYMERIC - AUPRETRE	POITOU - CHARENTES	157

DISCIPLINE : EQUIPES DE CLUB G.C.

PLACE	NOMS	CLUB	SCORE
1	**CARAT CHABALIER BRISEBARRE**	**TIREURS DE L'UZEGE**	**400**
2	FOUCARD - OLIVIERI - VIALE	L'AVENIR DE GRASSE	399
3	LEMUET - BUREL - DUCOIN	A.T.C.P. ALENCON	399

DISCIPLINE : EQUIPES DE CLUB FIELD

PLACE	NOMS	CLUB	SCORE
1	**BEYT - SEBIRE - SIBRA**	**C.T.S. MONTPELLIERAIN**	**143**
2	LIESA - JEAN - CONTESSE	A.S.A.P. TIREURS	92

12 ème CHAMPIONNAT DE FRANCE SILHOUETTES METALLIQUES
16 - 22 Août 1993 UZES

DISCIPLINE : PRODUCTION POSITION LIBRE P.C.

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**RANCY**	**JEAN-CLAUDE**	**C.T. CASTELPONTIN**	**40**
2	**LECOUILLARD**	**YVES**	**A.S.C.E.E. 13**	**39**
3	**BRISEBARRE**	**JEAN**	**TIREURS DE L'UZEGE**	**39**
4	BRUMPT	ALEXANDRE	VITROLLES SPORTS	38
5	JEANSOULIN	JACQUES	VITROLLES SPORTS	38
6	FOURRIER	ALAIN	A.S. MONTPELLIERAINE	38
7	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	38
8	BOYER	MARC	A.S. MONTPELLIERAINE	37
9	MATABIAU	PATRICK	S.T. FOSSEEN	37
10	BONNET	JEAN-CLAUDE	C.M.S.S.T. MARIGNANE	37
11	BLANCHARD	MARC	VITROLLES SPORTS	37
11	BOULANGER	M. FRANCE	A. JULES FERRY FERD.	37
13	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	37
14	FOUCARD	GUY	L'AVENIR DE GRASSE	36
15	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	36

DISCIPLINE : REVOLVER POSITION LIBRE P.C.

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**FOUCARD**	**GUY**	**L'AVENIR DE GRASSE**	**40**
2	**BAUSSANT**	**PIERRE**	**S.T. MONTPELLIER**	**38**
3	**AUBRIET**	**MICHEL**	**CLUB DE TIR BASTIAIS**	**38**
4	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	38
5	BEULE	MICHEL	TIR BASSIN DE THAU	38
6	BOULANGER	M. FRANCE	A. JULES FERRY FERD.	38
7	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	37
8	CARILLO	MAURICE	A.S.C.E.E. 13	37
9	LAVALLEE	CHRISTIAN	C.T.P.N. ANTIBES	37
10	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	37
10	LECOUILLARD	YVES	A.S.C.E.E. 13	37
10	RIVI	BERNARD	STAND VALLEES ISERE	37
10	VIDAL	HERVE	S.T. DE L'ANGLADE	37
14	BRET	SERGE	T.S. RHODANIEN	36
15	SIBRA	CLAUDE	C.T.S. MONTPELLIERAIN	36

DISCIPLINE : UNLIMITED PETIT CALIBRE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**RANCY**	**JEAN-CLAUDE**	**C.T. CASTELPONTIN**	**40**
2	**GIRAUD**	**ALAIN**	**A.S. MONTPELLIERAINE**	**40**
3	**CARRE**	**GILLES**	**C.O. TRITHOISE**	**40**
4	JEANSOULIN	JACQUES	VITROLLES SPORTS	40
5	AUGUY	J. FRANCOIS	MARMOTIR	40
6	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	39
7	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	39
8	AURIERE	ALAIN	MARMOTIR	39
8	BARZELONA	ANTOINE	T. SPORTIF DES MAURES	39
8	BAUSSANT	PIERRE	S.T. MONTPELLIER	39
8	BOYER	MARC	A.S. MONTPELLIERAINE	39
8	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	39
8	FOUCARD	GUY	L'AVENIR DE GRASSE	39
8	FOURRIER	ALAIN	A.S. MONTPELLIERAINE	39
8	LABASTE	FREDERIC	CT COUDRAY MONTCEAU	39

DISCIPLINE : DEBOUT PETIT CALIBRE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**OLIVIER**	**JOEL**	**S.T.AMITIE**	**27**
2	**BEULE**	**MICHEL**	**TIR BASSIN DE THAU**	**24**
3	**CARPIO**	**BRUNO**	**C.M.S.S.T. MARIGNANE**	**24**
4	LAVALLEE	CHRISTIAN	C.T.P.N. ANTIBES	23
5	RANCY	JEAN-CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	23
6	BRINGUET	GUY	TIR SPORTIF 16	23
6	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	23
8	GUERY	JEAN-PIERRE	GUN CLUB ALPE D'HUEZ	22
9	BONNET	JEAN-CLAUDE	C.M.S.S.T. MARIGNANE	22
10	RICHAUD	JACQUES	ST PROVENCALE DE TIR	22
11	VIALE	ALAIN	L'AVENIR DE GRASSE	22
12	CARAT	JEAN-YVES	TIREURS DE L'UZEGE	22
13	OLLIER	PIERRE	S.T. FOSSEEN	21
14	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	21
15	BEYT	GUY	C.T.S. MONTPELLIERAIN	21

DISCIPLINE : AGGREGATE PETIT CALIBRE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**RANCY**	**JEAN-CLAUDE**	**C.T. CASTELPONTIN**	**137**
2	**CARAT**	**JEAN-YVES**	**TIREURS DE L'UZEGE**	**137**
3	**FOUCARD**	**GUY**	**L'AVENIR DE GRASSE**	**134**
4	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	133
5	CARRE	GILLES	C.O. TRITHOISE	133
6	JEANSOULIN	JACQUES	VITROLLES SPORTS	132
7	BEYT	GUY	C.T.S. MONTPELLIERAIN	132
8	BEULE	MICHEL	TIR BASSIN DE THAU	132
9	LAVALLEE	CHRISTIAN	C.T.P.N. ANTIBES	131
10	BONNET	JEAN-CLAUDE	C.M.S.S.T. MARIGNANE	131
11	BRISEBARRE	JEAN	TIREURS DE L'UZEGE	130
12	BAUSSANT	PIERRE	S.T. MONTPELLIER	129
13	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	128
14	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	127
15	CARPIO	BRUNO	C.M.S.S.T. MARIGNANE	127

DISCIPLINE : FIELD PISTOL VISEE OUVERTE

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**LIESA**	**PASCAL**	**A.S.A.P. TIREURS**	**32**
2	**CARPIO**	**BRUNO**	**C.M.S.S.T. MARIGNANE**	**32**
3	**BONNET**	**JEAN-CLAUDE**	**C.M.S.S.T. MARIGNANE**	**32**
4	ROSE	J. FRANCOIS	S.T. MONTPELLIER	30
5	CARRE	Gilles	C.O. TRITHOISE	29
6	RANCY	JEAN-CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	29
7	BRINGUET	GUY	TIR SPORTIF 16	29
8	THERAULT	RENE	S.T. FOSSEEN	28
9	GAU	MAX	A.C.T.C. CASTRES 81	28
10	POURSEL	PHILIPPE	A.S.C.E.A. BAGNOL	28
11	AUPRETRE	RENE	S.T. COGNAC	27
12	GAHERY	ROGER	S.T. AURILLAC	27
13	BEURTHERET	JEAN-PIERRE	CERCLE DE TIR SUCY	27
14	AYMERIC	JEAN-CLAUDE	TIR SPORTIF 16	27
15	CHABALIER	CHRISTIAN	TIREURS DE L'UZEGE	26

DISCIPLINE : EQUIPES DE LIGUE PETIT CALIBRE

PLACE	NOMS	LIGUE	SCORE
1	**CARAT - BEYT - BEULE**	**LANGUEDOC ROUSILLON**	**401**
2	FOUCARD - LAVALLEE - VIALE	COTE - D'AZUR	390
3	JEANSOULIN - BONNET - CARPIO	PROVENCE	390

DISCIPLINE : EQUIPES DE CLUB PETIT CALIBRE

PLACE	NOMS	CLUB	SCORE
1	**CARAT-CHABALIER-BRISEBARRE**	**TIREURS DE L'UZEGE**	**395**
2	JEANSOULIN - BRUMPT - SANTINO	VITROLLES SPORTS	366
3	RANCY - DUPONT - MAILLET	C.T. CASTELPONTIN	360

DISCIPLINE : AGGREGATE FIELD

PLACE	NOM	PRENOM	CLUB	SCORE
1	**BONNET**	**JEAN-CLAUDE**	**C.M.S.S.T. MARIGNANE**	**59**
2	**POURSEL**	**PHILIPPE**	**A.S.C.E.A. BAGNOL**	**59**
3	**CARRE**	**GILLES**	**C.O. TRITHOISE**	**58**
4	LIESA	PASCAL	A.S.A.P. TIREURS	58
5	RANCY	JEAN-CLAUDE	C.T. CASTELPONTIN	57
6	ROSE	J. FRANCOIS	S.T. MONTPELLIER	57
7	GAU	MAX	A.C.T.C. CASTRES 81	57
8	BRINGUET	GUY	TIR SPORTIF 16	57
9	BERNARD	GERARD	CLUB DE TIR BASTIAIS	54
10	AYMERIC	JEAN-CLAUDE	TIR SPORTIF 16	54

Coupe France Silhouette

La Coupe FRANCE SILHOUETTE s'est terminée en apothéose à Pont du Chateau, à l'occasion du G.P. des Volcans, bien connu des habitués du circuit.

Douze sociétés avaient organisé des concours comptant pour la Coupe France Silhouette et cette dispersion nationale a permis à tous les tireurs de pouvoir participer. Un grand merci à tous, d'autant que la prolifération des concours, ajoutée aux épreuves S.E.C inévitables, provoquent une diminution des participations, au détriment des organisateurs. Un support comme la Coupe France Silhouette doit être l'élément déterminant, encourageant les tireurs à participer aux épreuves retenues.

Les lots étaient d'importance: 3 canons de Contender, 3 magnifiques "Laguiole" gravés ont été distribués aux premiers. En tout près de 10.000 Frs de prix, y compris une lunette Field, tirée au sort entre tous les participants, et gagnée par P.GODARD.

Nous remercions les Ets BUCKLER, bière sans alcool, les armureries GILLES et COURTY pour l'aide appréciable et appréciée qu'ils nous ont apportée.

Les résultats font ressortir l'importance de la participation pour figurer. C'était le but recherché.

Nous pouvons applaudir à la victoire totale de J.C RANCY, et à son fabuleux 152 de ST GENIEZ, une des étapes maintenant obligée du circuit.

A Vitrolles qui a donné l'impulsion à cette C.F.S .

A la potion magique (40 ans d'âge) de l'ami LEMUET à Alençon.

A St Antonin et son côté bon

COUPE FRANCE SILHOUETTE GROS CALIBRE

1° RANCY Jean Claude	**PT CHATEAU**	**438**
2° AUPRETRE Dominique	**COGNAC**	**417**
3° BAUSSANT Pierre	**STM**	**411**
4° BESOMBES Bernard	TPV	408
5° DUCOIN Claude	ALENCON	407
6° CHABALIER Christian	UZES	405
7° CAS Michel	GRENOBLE	402
8° DUPONT Claude	PT CHATEAU	375
9° BRINGUET Guy	TS 16	319
10° BIARD Marcelle	TS 16	296
11° SERE Maryse	ST MEDARD	
12° LIESA Pascal	ST MEDARD	
13° FOUCARD Guy	GRASSE	
14° CARRE Gilles	TRITHOISE	
15° CARAT Jean Yves	UZES	
16° BONNET Jean Claude	MARIGNANE	
17° BUREL Jacques	ALENCON	
18° LEMUET Bernard	ALENCON	
19° BEURTHERET J. P	SUCY	
20° FRAIOLI Marc	SOISY	
21° HAMAIDE Félix	ALENCON	
22° POULIOS Stravos	CTPN	
23° CONTESSE JP	ST MEDARD	
24° VORANGER Georges	ALENCON	
25° BLANCHARD Marc	VITROLLES	
26° BERTHE Yves	ALENCON	
27° CRISTINELLI Denis	VITROLLES	
28° PABST Jean Claude	BOURG LES VALENCE	
29° LOYSEAU Alain	TS16	

66 Tireurs classés

COUPE FRANCE SILHOUETTE PETIT CALIBRE

1° RANCY Jean Claude	**Pt CHATEAU**	**404**
2° DUPONT Claude	**Pt CHATEAU**	**364**
3° BRET Serge	**BOURG VALENCE**	**362**
4° COUTANSON Gérard	Pt CHATEAU	336
5° DELACALLE Roland	Pt CHATEAU	335
6° RAMAUX Bernard	BOURG VALENCE	328
7° DELMAS JP	ALLANCHE	315
8° FRADET Yves	Pt CHATEAU	309
9° PABST Jean Claude	BOURG VALENCE	301
10° RIVI Bernard	GRENOBLE	264
11° SIONNET Jean	St EGREVE	
12° LIESA Pascal	St MEDARD	
13° BEYRIE César	BOURG VALENCE	
14° BARZELONA Antoine	St MAURES	
15° AUSSIBAL Hubert	MARMOTIR	
16° VINOT Hervé	St EGREVE	
17° AURIERE Alain	MARMOTIR	
18° LANDES Bernard	AMTACA	
19° POULIOS Stravos	CTPN	
20° CARAT Jean Yves	UZES	
21° FOUCARD Guy	GRASSE	
22° CARRE Gilles	TRITHOISE	
23° BERNARD Gérard	BASTIA	
24° JEANSOULIN Jacques	VITROLLES	
25° BEYT Guy	MONTPELLIER	
26° BONNET Jean Claude	MARIGNANE	
27° LAVALLEE Christain	CTPN	
28° BLANCHARD Laurent	VITROLLES	
29° BRISEBARRE Jean	UZES	

50 Tireurs classés

COUPE FRANCE SILHOUETTE FIELD

1° RANCY Jean Claude	**Pt DU CHATEAU**	**184**
2° CARRE Gilles	**TRITHOISE**	**179**
3° BRINGUET Guy	**TS 16**	**177**
4° BEURTHERET JP	SUCY	175
5° PABST JC	BOURG VALENCE	157
6° DUPONT Claude	Pt DU CHATEAU	155
7° BESOMBES Bernard	TPV	144
8° OLLIER Pierre	FOS	143
9° GAHERY Roger	AURILLAC	142
10° SIONNET Jean	St EGREVE	
11° VORANGER Georges	ALENCON	
12° LIESA Pascal	ST MEDARD	
13° ROMERO Max	ESPERE	
14° HAMAIDE Felix	ALENCON	
15° BEYRIE Cesar	BOURG VALENCE	
16° CAYRET Guy	LAVELANET	
17° BONNET JC	MARIGNANE	
18° GILLARD Pierre	TS 16	
19° FRADET Yves	Pt CHATEAU	
20° GONDOUIN JC	MAMERS	
21° BAUSSANT Pierre	St MONTPELLIER	
22° CONTESSE JP	St MEDARD	
23° LOYSEAU Alain	TS 16	
24° DELACALLE Roland	Pt DU CHATEAU	
25° ROSE	St MONTPELLIER	
26° GAU Max	CASTRES	
27° COUTANSON Gérard	Pt DU CHATEAU	
28° BERNARD Gérard	BASTIA	
29° LAVALLEE Christian	CTPN	
30° DUMETIER JP	PONTOISE	

47 Tireurs classés

CLASSEMENTS ANNEXES

REVOLVER GROS CALIBRE

1 ° RANCY	114
2 ° AUPRETRE	111
3 ° BESOMBES	108

REVOLVER PETIT CALIBRE

1° BRET	108
2° DUPONT	99
3° DRUBIGNY	99

PRODUCTION GROS CALIBRE

1 ° RANCY	118
2 ° AUPRETRE	115
3 ° BAUSSANT	114

PRODUCTION PETIT CALIBRE

1 ° RANCY	110
2 ° BRET	106
3 ° DUPONT	102

DEBOUT GROS CALIBRE

1° RANCY	87
2° DUCOIN	79
3° BAUSSANT	72

DEBOUT PETIT CALIBRE

1 ° RANCY	81
2 ° DUPONT	51
3 ° DELMAS	49

UNLIMITED GROS CALIBRE

1 ° AUPRETRE	120
2° BESOMBES	120
3° CHABALIER	120

UNLIMITED PETIT CALIBRE

1° RANCY	118
2 ° DUAPONT	112
3 ° BRET	108

FIELD PRODUCTION

1 ° RANCY	90
2 ° BRINGUET	86
3 ° CARRE	86

FIELD OPTIQUE

1° RANCY	94
2° CARRE	93
3° BEURTHERET	93

GENERAL sur les 10 épreuves

1° RANCY	366
2° LIESA	343
3° CARRE	341
4° BONNET	333
5° BAUSSANT	325

enfant. Doué La Fontaine et sa convivialité, Aurillac ou la France (très) profonde. Valence, Pont du Chateau, Mancieulles à l'accueil chaleureux.

Et au TPV d'où tout est parti. Partout le même esprit qu'il ne faut surtout pas perdre : l'esprit silhouette.

GROS CALIBRE:

C'est à St Geniez que tout s'est joué. RANCY y a réalisé son extraordinaire 152. L'ami VALETTE n'en est pas encore revenu. AUPRETRE a accroché la deuxième place grâce à un voyage à Alençon, passant BAUSSANT qu'un 141 à Vitrolles avait placé au rang des favoris. BESOMBES comptait sur Pont du Chateau pour monter sur le podium., hélas la météo... DUCOIN a beaucoup participé. Ses deux 39 de Doué n'ont pas été suffisants. Il se place cinquième.

Dans cette discipline, l'ATCP Alençon classe 6 tireurs dans les 30 premiers.

Un classement par catégorie confirme la supériorité de RANCY qui domine en revolver, production et debout. Seul l'unlimited lui échappe. Dans cette catégorie, un 39 vous relègue dans les etc.

Il y a eu deux concours à forte participation : Vitrolles et St Geniez et des podiums à plus de 130 à Alençon et Vitrolles

PETIT CALIBRE :

Trois participations régulières 133-137-134 ont suffit à J.C RANCY pour s'imposer. DUPONT par une participation soutenue (5 concours) coiffe S. BRET et sa belle remontée après un départ tardif.

Pont du Chateau place cinq tireurs dans les dix premiers, Bourg les Valence, trois. Toujours la participation. A noter la belle prestation du tireur "éclair" d'Allanche, J.P DELMAS.

Par catégorie, RANCY est en tête en production, debout et unlimited. Seul le revolver lui échappe au profit de BRET.

Deux concours à forte participation, Vitrolles et St Geniez. Des podiums à plus de 130 à Pont du Château et Vitrolles.

FIELD PISTOL :

Dans cette discipline, la supériorité de RANCY a été contestée jusqu'à la fin. Il ne gagne que de cinq points sur CARRE, BRINGUET, très régulier entre 28 et 31, gagne trois points à Pont du Chateau et passe BEURTHERET. PABST a beaucoup participé. Cinq concours Field lui permettent d'obtenir cette belle cinquième place.

Forte participation à Aussac et St Geniez. Podiums à plus de 55 à Aussac, St Geniez et Pont du Chateau.

R. GAHERY